Mesures sanitaire Covid-19

Protocole de reprise des activités à l'Aviron du Coudray-Montceaux

Etat d'urgence sanitaire décrété le
17 octobre 2020

© Aviron du Coudray-Montceaux 2020 | ACM - Déconfinement Covid-19 - Version 3.0

AVIRON DU COUDRAY MONTCEAUX
Place de la GARE
91830 - LE COUDRAY-MONTCEAUX

01

Pré-requis à la ré-ouverture du club

02

Planning et organisation des séances

Date de reprise
Jours et horaires des séances
Comment s'inscrire

03

Les moyens

Mesures sanitaires (gel, masques…)
Accès aux locaux

04

Mode de fonctionnement d'une séance

Séance d'ergomètre
Séance d'aviron

05

Information des adhérents

© Aviron du Coudray-Montceaux 2020 | ACM - Déconfinement Covid-19 - Version 1.0

Pré-requis à l'ouverture du club

01

Le présent protocole applicable au club d'aviron du Coudray-Montceaux vient en **déclinaison et en complément du protocole national sanitaires mis en place par la fédération FFAviron** et des arrêtés pris par le préfet de l'Essonne.
Il s'applique à tous ses adhérents.

- **L'ouverture du Club** dépend des autorisations (accès aux berges, navigation …) délivrées par
  - Le Ministre de l'intérieur
  - Le Préfet d'île de France / VNF
  - Le Préfet de l'Essonne
  - Le Maire du Coudray-Montceaux

  L'autorisation peut donc être remise en cause à tout moment.

- **Fermeture du club :** Le Président de l'ACM peut à tout moment décider de fermer à nouveau le club si les mesures barrières et les conditions sanitaires d'ouverture du club n'étaient pas respectées ou bien si un cas de maladie Covid-19 était annoncé parmi les pratiquants qui ont été en contact avec d'autres personnes au club.

Responsabilité individuelle :

Ne pas venir si

- vous avez été en contact rapproché, il y a moins de 7 jours avec une personne confirmée positive au Covid-19 même si vous ne ressentez aucun symptômes de la maladie et ceci tant que vous n'avez pas eu un test négatif pour vous-même.
- vous vous sentez malade. (fièvre, toux, essoufflement, perte d'odorat…). Vous devez vous isoler et consulter sans tarder votre médecin traitant.

Référent Covid-19 pour l'Aviron du Coudray-Montceaux : Liliane LETUR

Président : Pascal BEAUSSART

© Aviron du Coudray-Montceaux 2020 | ACM - Déconfinement covid-19 - version 3.0

Planning et organisation des séances

02

Planning temporaire :

Jour	Type de séance	Horaire
Lundi	Ergometre	18h00
mardi	Ergometre/PPG	18h00
jeudi	Ergometre	18h00
samedi	Bateau	9h00
	Aviron-santé	14h30
dimanche	Bateau	9h00

Il nous faut différencier les espaces clos et couvert (ERP-X) qui par le l'arrêté préfectoral 2020-1238 ne sont pas autorisés (sauf cas particuliers tel que le sport sur prescription médicale (Aviron-santé)), des activités de plain air qui régies par le décret 2020-1262 restent autorisées.

- **Les séances d'ergomètre et de PPG sont autorisées sous le préau et en plain-air**
- **Les séances Aviron-Santé** sont autorisées même dans l'espace clos et couvert
- **La pratique de l'aviron en bateau collectif** est autorisée en plus du skiff.

Respect des mesures barrières :

- Je me lave régulièrement les mains.
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.
- Je me mouche dans un mouchoir à usage unique je me lave les mains après.
- Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades.
- J'évite de me toucher le visage
- Je reste à une distance d'au moins 1 mètre des autres.
- En complément, je porte un masque grand public quand je ne peux pas être à plus d'1 mètre d'une autre personne, dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire (du parking au pontons) . Lorsque je porte un masque, il couvre mon nez et ma bouche

Les moyens

03

Mesures sanitaires (gel, masques…) :

- Du gel hydroalcoolique est placé à l'entrée et à différents endroits du club avec obligation de l'utiliser à l'arrivée et au départ du club.
- Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des encadrants, bénévoles et adhérents. Il peut être retiré pendant l'entraînement. Il est conseillé de se munir de son propre masque avant de venir au club. Le club pouvant en cas de besoin en fournir un à l'adhérent.
- Chaque rameur devra disposer de sa propre gourde ou bouteille d'eau. Il n'y aura plus de bouteille vide disponible au club.
- Seul l'encadrant désigné est habilité à ouvrir et fermer les portes des hangars et sanitaires du club. En attendant son signal les rameurs doivent rester à distance des uns des autres sur le parking et/ou dans leur véhicule.

- **Accès aux locaux :**
  - Il est interdit de faire des séances de PPG dans la cuisine ou le garage à bateaux
  - L'accès au garage à bateaux n'est autorisé que pour sortir le matériel et il est limité à 2 personnes maxi (1 encadrant + 1 pratiquant).
  - L'accès au local à moteurs est limité à l'encadrant.
  - L'accès aux sanitaires est limité à une personne à la fois. Seul l'usage des toilettes et des points d'eau est autorisé. Nettoyage obligatoire après usage.
  - L'usage des douches est interdit.
  - Aucun stockage collectif de vêtements ou de matériel n'est autorisé dans les vestiaires. Les adhérents devront arriver au club en tenue de sport.

Mode de fonctionnement d'une séance

1/2

04

Séance d'ergomètre

- **Avant de venir au club**
  - S'assurer de l'absence de symptômes (fièvre, toux, essoufflement…). Ne pas être cas contact
  - Voir mesures sanitaires du chapitre 3-Moyens.

Zones de pratique de l'ergomètre en période de déconfinement

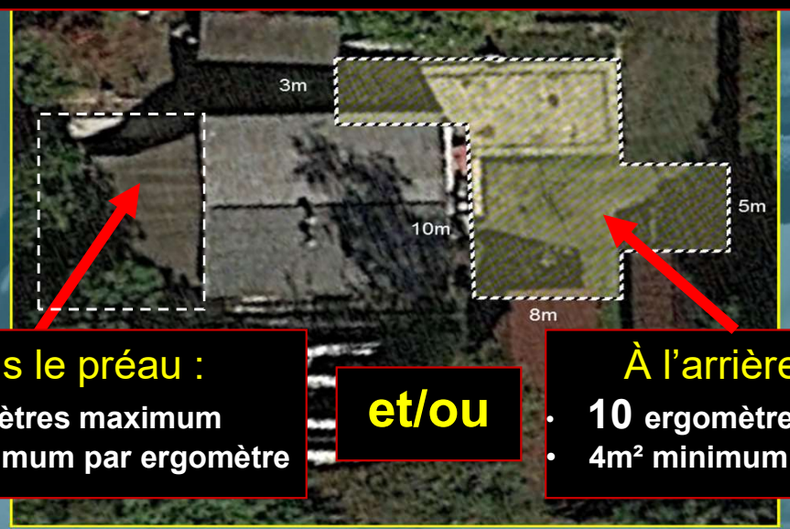

Sous le préau :
- **6 ergomètres maximum**
- **4 m² minimum par ergomètre**

et/ou

À l'arrière du club
- **10 ergomètres maximum**
- **4m² minimum par ergomètre**

- **Au club :**
  - Accès au matériel : voir chapitre 3
  - L'encadrant est en charge de renseigner le cahier de sortie.
  - Les ergomètres sont positionnés par un encadrant et un pratiquant selon le plan joint en respectant un minimum de 4m² par ergomètre.
  - Ce sont les deux mêmes personnes qui placent les ergomètres, qui les rangent dans le hangar et assurent le nettoyage au savon aux zones de manipulation touchées durant le transport.
  - Le pratiquant effectue le nettoyage de l'ergomètre (zones en contact : poignées d'ergomètre, siège, rail, sangle, moniteur,…) au savon ou au gel hydro-alcoolique avant et après usage.
  - L'ergomètre n'est utilisé que par une seule personne par séance.

© Aviron du Coudray-Montceaux 2020 | ACM - Déconfinement covid-19 - version 3.0

Mode de fonctionnement d'une séance

2/2

04

Séance d'aviron sur l'eau

- **Avant de venir au club**
  - S'assurer de l'absence de symptômes (fièvre, toux, essoufflement…) ; ne pas être cas-contact.
  - Voir mesures sanitaires du chapitre 3-Moyens.

- **Au Club :** Voir accès aux locaux du chapitre 3-Moyens

1- L'affectation des bateaux et des places:

- Pour les bateaux longs, l'encadrant affecte une place à chaque rameur.

2- Les pelles:

- Les pelles sont confiées par l'encadrant aux rameurs en fonction de la place de ces derniers dans le bateau
- Chaque rameur est responsable de ses pelles: il sera le seul à les manipuler jusqu'à la fin de la séance où il les remettra à l'encadrant. Il effectuera le nettoyage des pelles au savon avant et après chaque sortie, manche inclus.

3- Les tréteaux

- L'encadrant est seul à manipuler les tréteaux.

4- Cahier de sortie et zone d'évolution

- L'encadrant renseigne le cahier de sortie.
- Le lieu de pratique sur le bassin est adapté par l'encadrant en fonction du type d'embarcation, du niveau du pratiquant et du jour de sortie.

5- Le barreur

- Le barreur devra se munir d'un masque de protection sanitaire.
- Un changement de barreur/rameur est possible au ponton en respectant les règles suivantes : nettoyage des poignées des pelles et des fixations des dames de nage au savon

6- Bateau :

- Le bateau doit être
  - manipulé par les mêmes personnes avant et après la sortie
  - porté dans les mêmes positions pointes avant et arrière
- Chaque rameur est responsable du nettoyage de son bateau au savon après chaque sortie (zones en contact: coque, coulisse, dames de nages, planche de pieds etc…).

© Aviron du Coudray-Montceaux 2020 | ACM - Déconfinement covid-19 - version 3.0

Information des adhérents

05

- **Lien vers protocole de la FFA :**
  https://ffaviron.fr/articles/plan-de-deconfinement-de-ffaviron
- **Lien vers le protocole de reprise des activités à l'Aviron du Coudray-Montceaux**
  http://avironcoudraymtcx.free.fr/Covid-19

Décret 2020-1262 Chapitre 4 : Sports (Articles 42 à 44) : Article 42 Article 43 Article 44

Les mesures en Essonne : Arrêté 2020 - PREF - DCSIPC-BDPC N°1238
http://www.essonne.gouv.fr/Actualites/Covid-19-point-sur-la-situation-en-Essonne/Informations-recommandations-et-actualites-Covid-19/Covid-19-Etat-d-urgence-sanitaire-et-couvre-feu-les-mesures-en-Essonne

- **Au club :**
  - Affichage des règles (protocole simplifié, mesures sanitaires, ….)

© Aviron du Coudray-Montceaux 2020 | ACM - Déconfinement covid-19 - version 3.0